

# Règlement et bulletin d'inscription à la journée de sécurité routière Moto du 18 avril 2014

## Présentation :

La journée de sécurité routière Moto se déroulera au Centre d'Examen du Permis de Conduire de Pouilly le 18 avril 2014. Elle est organisée conjointement par la Préfecture de Moselle, Bureau de la Sécurité Routière et les gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de Moselle.

Cette journée, financée par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de la Préfecture de Moselle, vise à améliorer la sécurité des motards dans leur pratique de la motocyclette en circulation, par une connaissance approfondie des risques liés à cette activité et une meilleure maîtrise de leur véhicule.

## Sécurité – Formalités :

La journée se décomposera en 2 sessions de 3H chacune (même programme) le matin de 9h à 12h ou l'après-midi de 14h à 17h, selon les préférences données à l'inscription et les places disponibles. Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux participants, dûment inscrits, de se présenter **30 mn** avant le début de chaque session : **8h30 le matin, 13h30 l'après-midi**.

Un contrôle sommaire sera réalisé auprès des participants sur : le justificatif d'assurance (carte verte) correspondant à la moto, l'état général de celle-ci (pneumatiques, freins, éclairage notamment) et sur la détention du permis de conduire. Une tenue correcte minimale sera exigée : casque, gants, pantalon, veste, chaussures fermées.

Cette opération étant conçue dans un esprit de prévention et de sécurité, tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant.

9 H à 12 H	14H à 17 H
trajectoire sécurité	trajectoire sécurité
maniabilité	maniabilité
freinage-évitement	freinage-évitement

Chaque participant vient avec sa moto ; cependant, une moto-école mettra à disposition 3 motos pour la réalisation des exercices si le stagiaire ne dispose pas d'une moto adaptée (poids, rayon de braquage...).

## Assurances :

L'organisation de la manifestation est couverte par une police d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de Macif, partenaire de l'opération.

Cependant, chaque participant devra par ailleurs vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour les dommages causés aux tiers que pour les dommages qu'il pourrait subir, aussi bien sur les plans matériel que corporel.

## Renseignements pour mieux vous connaître :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
Tél. Fixe / Portable - Mobile : \_\_\_\_\_ Préférence : Matin  Après-midi   
Désirez-vous vous restaurer sur place(payant) oui  non  repas froid  saucisses   
Nombre d'années de pratique moto : \_\_\_\_\_ Moto utilisée : \_\_\_\_\_  
Votre kilométrage moto sur les 12 derniers mois : \_\_\_\_\_  
Niveau de pratique : Débutant  Moyen  Confirmé  Expérimenté   
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /2014 Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé"

**Bulletin à renvoyer à : Préfecture de Moselle / SIRACEDPC / Bureau Sécurité Routière, 9, place de la Préfecture, BP 71 014, 57 034 METZ Cedex ou par mail à : [pref-moto57@moselle.gouv.fr](mailto:pref-moto57@moselle.gouv.fr) ; Infos : 03 87 34 87 90**  
**Un mail ou courrier de confirmation de participation à la journée vous sera envoyé avec votre n° de groupe**